

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 5
Pouvoirs : 2
Votants : 7

624

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le seize décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 12 décembre 2022

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, DEBRUYNE Caroline, LIONS Pascale
Absents excusés : MARC- MARTIN Nicole, TEITGEN Carole, JULIEN Gilles
Absent non excusé : THIBAUT Darig

Pouvoirs : Mme TEITGEN Carole donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie -Pierre
M.JULIEN Gilles donne pouvoir à M.FRANQUELIN Jean-Philippe
Secrétaire de séance : FICHTEN Marie -Pierre

358 – Cession à la commune de la parcelle OE 245 – Le Gué du Matin

Monsieur le maire expose au conseil que dans le cadre du projet de parc artisanal au « Gué du Matin », le propriétaire riverain de la parcelle cadastrée OE 245 d'une surface de 1 a 55 ca, est disposé à la céder à la commune pour la somme de UN euro symbolique, frais d'acte en sus.

Considérant l'intérêt pour la commune d'adjoindre la parcelle OE 245 à la parcelle cadastrée OE 283, appartenant à la commune, le conseil décide à l'unanimité de l'acquérir pour un prix de vente de UN euro, frais d'acte en sus.

Le conseil charge monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer les actes s'y rapportant.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 21 décembre 2022

Certifié exécutoire le 21 décembre 2022



Thibault
REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LOIR-ET-CHER

LE : 29 DEC. 2022

